

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 24/17
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 103'000.– pour le
financement d'une étude sur l'aménagement de
l'interface de la gare**

Déléguée municipale : Mme Carole PICO, syndique, 079/817.19.99, c.pico@moudon.ch

Adopté par la Municipalité le 23 octobre 2017

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 103'000.— pour le financement d'une étude sur l'aménagement de l'interface de la gare, lequel est l'un des objets phares de la législature 2016-2021.

1. Préambule

Aux heures de pointe, le secteur de la gare de Moudon et les voies d'approche du passage à niveau des voies CFF (route de Siviriez) sont régulièrement perturbés. La source des problèmes se situe précisément à la hauteur de ce passage à niveau, seule possibilité d'accéder notamment à la zone industrielle de Bronjon et aux villages proches de Chesalles, Brenles et Siviriez.

En effet, une file d'attente se forme dès que les barrières de sécurité CFF se baissent, cette file refluant jusqu'à la hauteur de l'Auberge communale de la Douane, sur plus de 100 mètres, ne permettant pas aux voitures d'accéder à la gare ou au parking appelé communément « de la Migros ». Les automobilistes voulant sortir des parkings de la Migros et du Bicentenaire, ainsi que les bus accédant à la gare ou la quittant, sont eux aussi bloqués par ce bouchon.

Ce problème va s'aggraver avec l'abaissement plus fréquent des barrières lors du passage des trains dont la cadence passera à la demi-heure dès décembre 2017 (soit quatre fermetures par heure au lieu de deux à l'heure actuelle).

Par ailleurs, les différents usagers du secteur de la gare se partagent aujourd'hui un espace de qualité médiocre, déstructuré, spatialement détaché du centre-ville malgré la proximité de celui-ci. Les cars postaux ne disposent pas d'assez d'espace pour stationner et procéder à leurs manœuvres de rebroussement, les piétons allant prendre le train ou en descendant se fauillent tant bien que mal à travers ces bus. Seuls les bus de la ligne 62 des TL disposent d'une surface organisée de façon à faciliter leur demi-tour et leur stationnement en position de terminus.

De nombreux autres usagers fréquentent la place de la gare: les clients des commerces (Migros, Coop, autres) utilisant le parking communal limité à 2 heures de stationnement, les clients du kiosque et de la cassette à journaux, ceux du café-restaurant de la Gare, les (rares) automobilistes utilisant les places P+R des CFF. La fréquentation des lieux sera renforcée par l'accueil de nouvelles lignes et cadences prévues. Il importe en outre de relever que la plupart des automobilistes usagers des CFF utilisent les cases gratuites et de longue durée qui sont à disposition au parking du Bicentenaire, accaparant ainsi des places qui devraient être mises à disposition des clients et visiteurs du centre-ville.

L'étude de requalification du centre-ville a mis en exergue la nécessité de mieux relier, spatialement et fonctionnellement, le secteur de la gare à la place du Forum et au centre-ville. Ceci devient d'autant plus nécessaire que le secteur de la gare se trouvera, à terme, à

l'articulation du centre et du futur quartier des Fonderies, dont la restructuration est en cours de planification.

La volonté de la Municipalité à propos de la réorganisation de l'interface de la gare est claire: elle souhaite réaménager ce périmètre à court et moyen terme, sans préteriter naturellement les possibilités de développement urbanistique du secteur, et en tenant compte des projets prévus à plus long terme (notamment travaux à la gare CFF à l'horizon 2023). L'amélioration de l'interface multimodale de la gare et des secteurs environnants, sur le plan spatial et fonctionnel, constitue un des projets phares du programme de législation 2016-2021.

Les constats relatifs aux dysfonctionnements actuels et à la nécessité d'améliorer notamment la situation actuelle sont largement partagés par tous les acteurs concernés, notamment par les services cantonaux en charge de la mobilité, du développement territorial et des sites stratégiques.

2. Objet du préavis

L'étude a pour objet l'élaboration d'un concept d'aménagement et d'un avant-projet d'aménagement de l'interface multimodale de la gare, basé sur un diagnostic détaillé de la situation actuelle et permettant d'améliorer la fonctionnalité et la qualité spatiale des lieux.

L'étude porte sur deux horizons temporels:

- aménagement "très court terme": adaptations légères (éventuellement réversibles) permettant d'améliorer la situation actuelle en relation avec le changement d'horaire 2018;
- aménagement "court/moyen terme": réponses aux problèmes actuels de fonctionnement de l'interface et aux risques d'aggravation compte tenu des nouvelles cadences, tout en s'assurant que les travaux à réaliser seront compatibles avec les futurs travaux CFF et le développement du secteur et de son environnement (nouveau quartier sur le site des Fonderies, potentiel de construction le long de la place de la gare jusqu'aux installations de Fenaco-Landi).

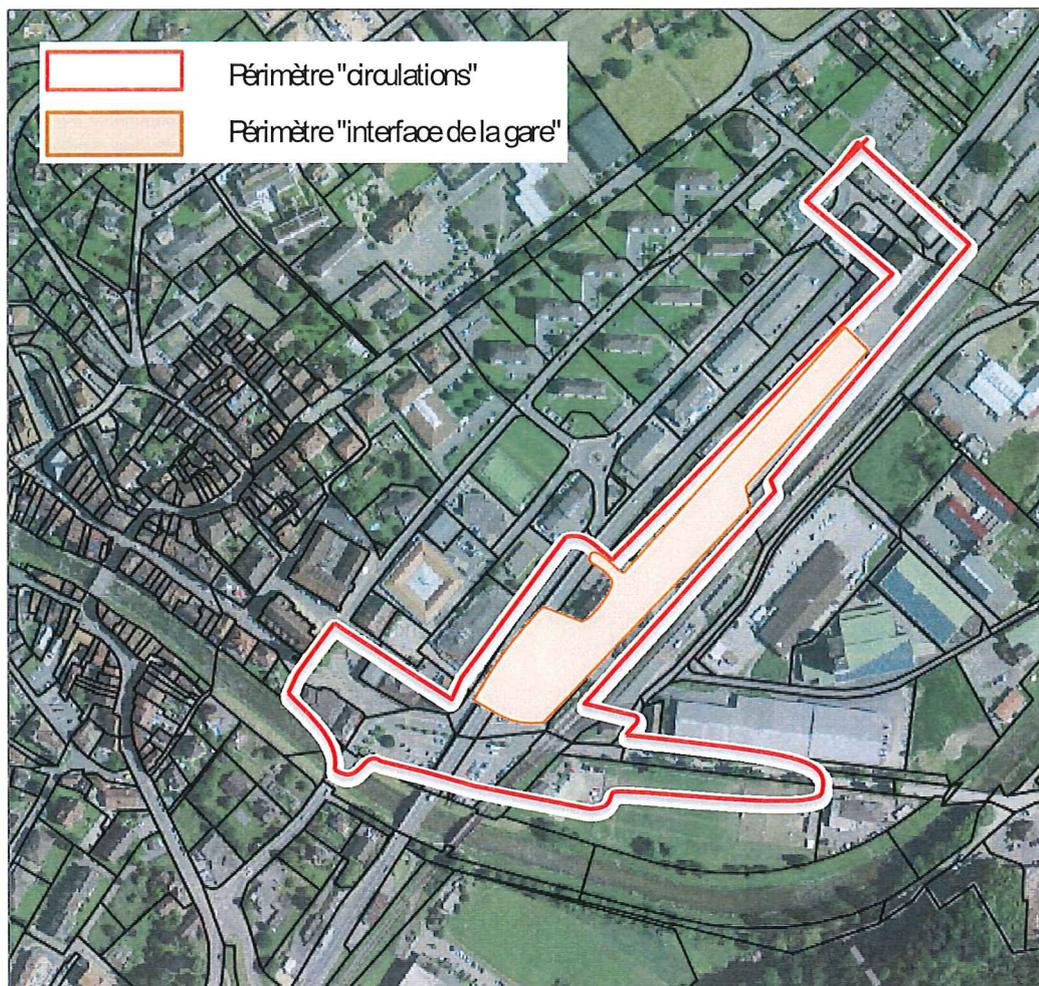
Un architecte-urbaniste sera intégré à la présente étude pour garantir la qualité spatiale du projet d'interface et sa compatibilité avec la vision du développement urbain du secteur (évolutivité/adaptabilité permettant une urbanisation harmonieuse à long terme). Il apportera son expertise tout au long de l'étude depuis la phase "très court terme" déjà, et participera aux séances du groupe technique. Cette étude bénéficiera des conclusions issues de l'étude communale de stationnement à l'ordre du jour du Conseil communal du 7 novembre (préavis 19/17), notamment celles concernant le parking du Bicentenaire, complétées par les préconisations qui proviendront du concept régional de stationnement P+R dont l'étude sera lancée prochainement par la COREB et par la DGMR.

3. Périmètre, phases d'étude et planning

La figure ci-dessous illustre deux périmètres d'analyse et d'intervention:

- le périmètre "circulations", englobant le secteur à l'intérieur duquel les flux de trafic, les conditions d'écoulement de la circulation et les liaisons MD inter-quartiers seront relevés; les propositions de réorganisation de la voirie concernent également ce périmètre;
- le périmètre "interface de la gare", à l'intérieur duquel sera effectué le diagnostic approfondi aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif (utilisations par type de flux, manœuvres des bus/cars postaux, conflits entre usagers motorisés et non motorisés, dépose-minute, organisation spatiale ...). C'est également sur ce périmètre que portera l'élaboration de l'avant-projet d'aménagement (à très court, court et moyen termes).

L'extension du périmètre "interface" jusqu'à la limite de la parcelle de la société Landi, englobant ainsi la parcelle n° 467 récemment acquise par la Commune, est délibérée: cette partie nord du périmètre offre d'intéressantes possibilités pour les véhicules de transport public (zone d'attente, rebroussements...) et pour des places P+R, entre autres.



L'étude de réaménagement de l'interface de la gare comprendra les phases suivantes:

a) Diagnostic, contraintes et objectifs

Un diagnostic approfondi permettra de quantifier les utilisations par type de flux, et d'identifier de façon explicite les dysfonctionnements actuels. Cette analyse détaillée est indispensable à la compréhension des sources des problèmes relevés (barrières CFF, parking Migros, transit en provenance de la jonction sud et empruntant l'avenue de Préville) et à la recherche des solutions d'amélioration, assurant une bonne accessibilité aussi bien au quartier de la gare qu'à la ZI En Bronjon.

b) Mesures à très court terme

Des pistes de solution à très court terme semblent envisageables, permettant de réorganiser les circulations et de "réduire la pression" sur l'avenue de la Gare, entre l'avenue de Billens et le passage à niveau. En effet, la création d'une ouverture directe de la place de la Gare (plus précisément du parking Migros) sur l'avenue de Préville, par-dessous le viaduc de la RC 601a, permettrait d'offrir une sortie du secteur de la gare (ou un accès, voire les deux) sur le réseau extérieur, à l'écart de la file d'attente créée par la fermeture des barrières CFF. Le gabarit sous le viaduc de la route de Berne permet même aux cars postaux d'y passer, ouvrant des perspectives intéressantes à la réorganisation des circulations dans ce secteur. Ces solutions devraient être faciles à mettre en œuvre en accompagnement du changement d'horaire 2018.

c) Concept d'aménagement et de réorganisation des déplacements

Le concept d'aménagement découlera d'une étude de scénarios et de variantes permettant d'imaginer les différentes options de restructuration spatiale et de réorganisation des circulations. Il tiendra compte des projets à long terme (développement du secteur des Fonderies, travaux CFF de mise en conformité, mise en valeur de la parcelle communale n°467) mais visera une réalisation à court/moyen terme, soit dans le courant de la présente législature (2016-2021). Il comprendra les éventuelles mesures d'accompagnement nécessaires. Cette phase comportera par ailleurs un atelier de travail auquel participeront des experts extérieurs, notamment dans le domaine du paysage urbain.

d) Avant-projet d'aménagement

Le concept d'aménagement retenu sera approfondi et détaillé par un avant-projet à l'échelle 1:500 avec des détails et coupes illustratives à l'échelle 1:200, permettant un dimensionnement précis des composantes de l'interface de la gare et l'estimation des coûts de réalisation. Ceux-ci seront calculés par un bureau d'ingénieurs civils intégré à l'équipe de projet, sous le pilotage de RR&A, bureau impliqué dans l'étude sur la requalification du centre-ville (préavis 58/14), (coûts estimés à $\pm 30\%$ selon la norme SIA).

L'étude sera suivie par un groupe technique et encadrée par un comité de pilotage, l'un et l'autre regroupant des représentants de la Municipalité et de l'administration communale, des services cantonaux concernés et des entreprises de transports publics présentes sur le site (CFF, CarPostal, TL et TPF).

Concernant le planning, l'étude peut être effectuée dans un délai de 10 à 12 mois. Il est envisagé ce qui suit :

- Diagnostic et objectifs 1 mois
- Mesures à très court terme 2 à 3 mois
- Concept d'aménagement 3 à 4 mois
- Avant-projet d'aménagement 3 mois
- Finalisation et validation communale et cantonale 1 mois

4. Coût

L'étude de l'interface de la gare est devisée par le bureau RR&A à CHF 94'467.- HT. Ce coût est réparti comme suit:

- prestations mobilité et génie civil (calcul des coûts) et pilotage de l'étude (organisation et gestion du mandat, coordination des mandataires): CHF 71'827.-
- prestations de l'architecte-urbaniste: CHF 17'570.-
- experts extérieurs participant à l'atelier: CHF 2'320.-
- frais d'étude (3% forfaitaires sur honoraires HT): CHF 2'750.-
- TVA CHF 7'560.-

Total TTC, montant arrondi CHF 103'000.-

Les montants susmentionnés comportent également les séances de travail (estimées au nombre de neuf, dont trois séances du COPIL) et une demi-journée d'atelier.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) participera au financement de l'étude pour autant qu'un certain nombre de points soient pris en compte, lesquels ont été intégrés à l'étude du bureau RR&A. Le montant du cofinancement sera à hauteur du tiers des prestations de mobilité, génie civil, pilotage et frais d'étude, soit un montant de CHF 24'660.- HT.

Par ailleurs, la Municipalité entreprendra, en parallèle à l'étude du présent préavis, des démarches auprès de la Communauté régionale de la Broye (COREB) pour obtenir un soutien financier dans le cadre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). Le résultat de la demande sera connu certainement après les délibérations du Conseil. En cas de réponse favorable, le montant de la subvention sera déduit du crédit sollicité dans ce préavis.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 24/17 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. autorise formellement la Municipalité à réaliser une étude sur l'aménagement de l'interface de la gare,
 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 103'000.— TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou aide éventuelle,
 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
 4. prend acte que le solde de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,
 5. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 103'000.— soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.

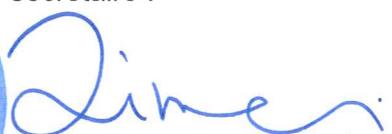
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO




A. IMERI